

## Rapport annuel sur les activités de la QUALAB en 2016

Approuvé par le comité le 24 mars 2017

### 1. Mandat et but

Depuis 2005, la QUALAB établit un rapport annuel en français et en allemand, qu'elle publie sur son site Internet ([www.qualab.ch](http://www.qualab.ch)). Ce rapport renseigne sur les activités principales du comité, du plénum et, le cas échéant, de la commission paritaire de confiance (CPC) instituée contractuellement. Le rapport annuel rédigé par le président, a été approuvé par le comité. La QUALAB publie également d'importants documents de travail sur son site Internet, ainsi qu'une liste actualisée de ses membres.

Le présent rapport annuel est le cinquième rapport sous la présidence du Dr Martin Risch.

### 2. Conditions cadres pour la politique de la santé

En 2016, les activités de la QUALAB n'ont pas été influencées par des modifications notables des conditions cadres pour la politique de la santé. La QUALAB fut impliquée dans la consultation concernant la révision de l'ordonnance sur l'analyse génétique humaine (OAGH), dans celle concernant la révision de l'ordonnance du DFI sur l'analyse génétique humaine (OAGH-DFI), ainsi que dans celle concernant la révision de l'ordonnance sur la procréation médicalement assistée (OPMA).

Les représentants responsables de la QUALAB, de la SSGM et de l'OFSP ont décidé, que les laboratoires réalisant des analyses médicales génétiques doivent dorénavant faire parvenir annuellement le document «Génétique – Confirmation Contrôle de Qualité Externe – Formulaire» au secrétariat de la QUALAB. Cette transmission permet de s'assurer que la participation aux contrôles de qualité externes prescrits par la LAGH soit coordonnée avec les contrôles de qualité externes prescrits par la LAMal. La surveillance incombe à l'OFSP.

### 3. Changements de personnel 2016

Au sein du comité, l'occupation en alternance de la représentation pour la FAMH est remplacée par la seule présence du Dr Willi Conrad. Depuis le premier septembre 2016, suite à une réorientation professionnelle, le représentant de longue date de pharmaSuisse, Dr Andreas Schmid (vice-président), a été remplacé par Madame Viviane Fahr Gratzl. Dr Susanne Christen (FMH) est la nouvelle vice-présidente. Le successeur de Dr Oliver Kürsteiner, Dr Patrick Kehl, a lui-même été remplacé par Dr Markus Jutzi qui représentante au plénum l'IRB. La succession de Dr Reto Savoca (SSCC) est assurée par Dr Roberto Della Bruna. Ce dernier représentait

déjà la FAMH au Comité de la QUALAB il y a quelques années. Last but not least, Dr Noemi Porret succède à Dr Franziska Joncourt qui continue d'assurer le remplacement pour la SSGM auprès de la QUALAB.

Je profite de remercier ici tout particulièrement Dr Andreas Schmid pour sa participation active pendant plusieurs années en tant que vice-président. Mais un grand merci va également à tous les autres membres du Plénum pour leur engagement actif.

#### **4. Activités du comité en 2016**

Le comité a tenu en 2016, quatre séances ordinaires à Berne (3 d'une demi-journée et 1 d'une journée entière).

En 2016, le comité s'est en particulier occupé des projets et des activités suivants, avec la collaboration du plénum en fonction du thème traité et des compétences :

- Les laboratoires participants ont été actualisés dans le registre RCC.
- Le rapport et le bilan annuels 2015 ont été acceptés.
- Le plan annuel 2016 et le budget 2017 ont été acceptés.
- Acceptation du format d'échange «rapport de laboratoire pour le contrôle de qualité» qui permet un échange facilité des données entre les acteurs avec différents systèmes d'information.

#### **5. Activités du plénum et des commissions globales en 2016**

En 2016, le plénum a tenu trois séances d'une demi-journée à Berne et a traité en particulier les thèmes et les projets suivants :

- Participation active à l'actualisation des laboratoires participants aux contrôles de qualité externes dans le registre RCC.
- Finalisation et adoption du rapport qualité 2015 dans les délais. La coordination assumée par le Secrétariat a fait ses preuves.
- Révision et publication de la liste des paramètres déclarés obligatoires pour les contrôles de qualité externes (CQE) dès le 1er janvier 2017: huit nouveaux paramètres ont été accordés, pour quatre positions un Centre CQ supplémentaire a été reconnu et pour une position une modification a été retenue.
- Les membres du plénum ont été continuellement informés sur la marche des affaires par le comité et le président.
- En 2016, 93 demandes envoyées par voie électronique ont été réceptionnées au secrétariat de la QUALAB. L'année précédente il y en avait 106. A noter, les questions concernant l'obligation pour l'«attestation de formation complémentaire pour la pratique du laboratoire au cabinet médical».

- Le Secrétariat a pu placer un article sur la QUALAB dans le journal Pipette (2016/6) ayant comme thème «La Qualité».

## **6. Activités de la CPC en 2016**

En 2016, aucune demande n'a été traitée par la CPC.

## **7. Reconnaissance de la collaboration et perspectives**

Les travaux annuels récurrents ont été publiés dans les temps et mis à disposition sur le site aux utilisateurs.

Avec un regard en arrière, la QUALAB a rencontré de manière inattendue en 2016 beaucoup de mutation de personnel dans tous les domaines.

La QUALAB remercie tous les membres qui se mettent à disposition pour apporter leur aide pour les questions en relation avec l'assurance qualité. Chaque contribution active aide la QUALAB d'aller vers le futur et la continuité représente un facteur primordial. Un remerciement tout particulier va à la secrétaire, pour sa disposition à tout entreprendre pour que la QUALAB puisse remplir sa mission dans sa composition actuelle, tout au long de l'année.

Dr med. Martin Risch (Président)